

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1056

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

344 263 868 RCS Strasbourg.

TECHNO BURO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 20000.00 EUR.

Adresse : 1, Route de Schirmeck, 67120 Duppigheim.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : 344 263 868 R.C.S. Strasbourg TECHNO BURO Forme : Société par Actions Simplifiée. Capital : 20 000,00 EUR. Adresse : 1 ROUTE DE SCHIRMECK, 67120 DUPPIGHEIM Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce. Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale (Nouvelle réglementation). Pour la société absorbante : KOESIO EST, SAS au capital de 2 091 240 EUROS, Siège social : ZONE DE L'ÉCHANGE – 3, RUE CLAUDE GIRARD – 25320 CHEMAUDIN ET VAUX, 344 657 655 R.C.S. BESANCON. Pour la société absorbée : TECHNO BURO, SAS au capital de 20 000 EUROS, Siège social : 1, ROUTE DE SCHIRMECK – 67120 DUPPIGHEIM, 344 263 868 R.C.S. STRASBOURG. L'évaluation de l'actif et du passif de la société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 429 026,64 euros, Passif : 343 904,81 euros. L'Actif net apporté est donc de 85 121,83 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société KOESIO EST détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société TECHNO BURO et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des titres de la société TECHNO BURO contre des actions de la société KOESIO EST. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société KOESIO EST et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. Prime de fusion : NÉANT. La date du projet commun de fusion : 17/06/2026. Les dates et lieux des dépôts au RCS au titre de chaque société participante : Dépôt en date du 17/06/2026, au Greffe du Tribunal de Commerce de BESANCON pour la société absorbante. Dépôt en date du 17/06/2026, au Greffe du Tribunal de Commerce de STRASBOURG pour la société absorbée..